Avis et communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PERRIN & Cie
20 et 22, rue Beccaria, PARIS (XIIe)
Téléphone : Diderot 32-61 et 32-62
DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS
VASTES GARDE-MEUBLES MODERNES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
AGENTS
DANS TOUTES LES DOUANES DE PARIS
Adresse télégraphique : DEMENAPER

Voyages et Séjours
EN SUISSE
L'Agence des
CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES
37, Boulevard des Capucines
Paris (2e)
Tél. : Central 63-30, Gutenberg 53-17
délivre tous les billets à destination de la Suisse (billets internationaux, circulaires, collectifs, de famille, abonnements généraux, etc.) aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.
Elle distribue gratuitement le **Guide des Hôtels suisses,** ainsi que de nombreuses brochures illustrées.
Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux Suisses :
LONDRES : 11b., Regent Street, Wateloo Place.
VIENNE : 20, Kärntnerstrasse.
BERLIN : 57-58, Unter den Linden.
NEW-YORK : 475, Fifth Avenue.
LE CAIRE : Shepheard's Hotel.

Tél. : Colbert 88-10, 88-11 Télég. : Gérico
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Joseph GEHRIG & Co
Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000
30, rue de la RÉPUBLIQUE **MARSEILLE**
Transit-Service de Groupage sur la Suisse
Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE, PARIS, LYON, STRASBOURG
GÉRANTS : Tr. Funfschilling
F. Lachaud

AVIS ET COMMUNICATIONS

Erratum : lire à la page 63, al. 1, 8e ligne, de notre numéro de juillet-août : « La Suisse achète à la France pour 1.400 millions de francs français de marchandises de plus qu'elle ne lui en fournit... »

Secrétariat général.

Dans sa séance du 1er août, le Conseil d'administration a nommé le nouveau secrétaire général en la personne de M. Gérard de Pury.

La préparation économique et juridique du nouveau secrétaire général et les hautes fonctions qu'il a occupées précédemment dans le commerce et l'industrie le désignaient tout particulièrement pour le poste qui vient de lui être confié.

M. de Pury sera chargé plus spécialement des relations extérieures, tandis que M. Léon Mathez, secrétaire administratif, assumera la direction des services intérieurs.

Revision des statuts.

L'expérience a démontré que certaines dispositions de nos statuts devraient être revisées. Une commission chargée de l'examen des modifications à effectuer a été nommée par le Conseil d'administration dans une de ses dernières séances. Cette commission serait heureuse de recevoir toutes les observations que les membres de notre Chambre pourraient avoir à formuler; elle les prie de bien vouloir lui faire part de leurs suggestions en les adressant par écrit au secrétariat général.

Dépliant France-Suisse.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale, à Lausanne, vient de publier un dépliant contenant, d'après les statistiques officielles, des renseignements édifiants sur l'importance du marché suisse pour le commerce et l'industrie français. Cet imprimé montre que la Suisse est le quatrième client de la France, derrière l'Angleterre, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne, précédant les Etats-Unis, l'Italie, la Hollande, etc., que d'autre part la Suisse est le plus fort consommateur de produits français et d'autres exemples encore où la France trouve dans notre pays des débouchés considérables.

« Français, achetez à ceux qui vous achètent. Acheter suisse, « c'est servir l'exportation française, car les importations de « Suisse en France constituent la contrepartie nécessaire de « l'exportation française en Suisse »... C'est par ces mots que se termine la démonstration de l'Office d'Expansion Commerciale, c'est en effet la conclusion qui s'imposait.

Ce dépliant, que nombre de représentants de maisons suisses voudront offrir à leur clientèle, est cédé par l'éditeur au prix de fr. 12. » le cent, franco domicile,

Le secrétariat de la Chambre de commerce suisse transmettra volontiers les commandes qu'on voudra bien lui adresser.

Taxe à l'importation.

Conformément aux instructions données par la Direction générale des douanes suisses à ses agents, ce sont les factures ou documents équivalents, joints aux envois, qui servent actuellement de base au calcul du droit supplémentaire de 2 ou 4 %

RACCORDS EN FONTE MALLÉABLE

+GF+ +GF+

LEUR QUALITÉ ASSURE DES ÉCONOMIES CERTAINES

OUTILLAGE PERFECTIONNÉ

Sté Ame pour la Vente des

RACCORDS SUISSES

PARIS

26, RUE DU CHEMIN VERT

ROBINETTERIE DE CHAUFFAGE

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ

la santé de bébé

FARINE LACTÉE

l'aliment idéal des enfants

LAIT CONCENTRÉ NON SUCRÉ "IDÉAL"

Le précieux auxiliaire de la ménagère

NESTLÉ

ASSURANCES - - - de - - - **toute nature**

AVANT de CONTRACTER une ASSURANCE

DEMANDER

Conseils et tous Renseignements gratuits à

Louis MARMET

ASSUREUR-CONSEIL

Agréé près toutes les Compagnies Françaises, Suisses et Etrangères

52, Rue de la Tour-d'Auvergne, PARIS (IXe)

Téléphone : TRUDAINE 54-73 | **R. C. Seine N° 142-728**

Vie, Rentes viagères, Dotations, Retraites, Détournements, Vols, Incendies, Explosions, Chômages, Accidents Autos et Chauffeurs, Chevaux et Voitures, Individuelles Domestiques, Collectives, Ouvrières (Lois de 1898-1906), Bris des glaces, Aviation, Responsabilité civile **des Commerçants, Industriels, Particuliers, etc.** Dégâts des Eaux, Mortalité des Animaux et Risques de toute nature.

ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRES CIVILE ET ÉTRANGÈRE

Vérification et Rectification de toute Police en cours
Conseils sur toute question d'Assurances ainsi que :

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Expertises et Règlements des Sinistres

AVIS ET COMMUNICATIONS

(Suite)

frappant les marchandises françaises présentées à l'importation.

Si la facture n'est pas produite lors du dédouanement, le droit supplémentaire est perçu d'après la valeur moyenne des statistiques du premier trimestre de 1932, majorée de 50 %.

La présentation de factures inexactes entraîne les poursuites pénales prévues par la loi,

10e Exposition Internationale de l'automobile et du Cycle à Genève. — (10-19 mars 1933).

La 10e Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle en Suisse aura lieu à Genève du 10 au 19 mars 1933. Elle est placée sous le haut patronage du Conseil Fédéral Suisse.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, les autorités sportives de l'automobile et du cycle, les groupements patronaux de l'industrie et du commerce de l'automobile et du cycle, ainsi que les organisations du tourisme et du trafic automobile, forment le Comité d'honneur.

Le Salon de Genève en 1933, comme ses prédécesseurs, groupera toutes les branches de l'industrie de l'automobile et du cycle et occupera le Palais des Expositions et ses annexes habituelles.

Le Règlement fixe le délai d'inscription au 15 novembre 1932. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Salon, 1, place du Lac, à Genève.

Suppression des permis internationaux.

Les automobilistes français qui se rendent en Suisse sont autorisés à franchir la frontière en produisant uniquement leurs permis nationaux. N'entrent en ligne de compte que les véhicules automobiles servant au transport des personnes (motocycles avec ou sans side-car, voitures automobiles ordinaires et autobus) et à la condition qu'ils soient munis des plaques de contrôle de leurs pays, ainsi que du signe distinctif de nationalité prévu à l'article 5 de la convention internationale relative à la circulation automobile du 24 avril 1925 (lettre F pour la France).

Jusqu'à nouvel avis, les automobilistes suisses qui circulent temporairement en France, doivent encore présenter leurs permis internationaux.

Prolongation de la durée de validité de la carte d'entrée provisoire.

La durée de validité de la carte d'entrée provisoire a été récemment portée de 7 à 10 jours et de 14 à 20 jours. Cette facilité nouvelle n'est accordée qu'aux automobiles ayant un maximum de huit places et aux motocyclettes.

Les auto-cars doivent être munis, comme précédemment, soit d'un triptyque, soit d'un carnet de passage en douane ou d'un passavant.

HELVETIA RESTAURANT PATISSERIE GLACIER

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSES :

Fondues. — Croûtes au fromage. — Viande des Grisons.

15, rue de Médicis (face Luxembourg), Danton 01-67

*